



Charte Ethique

APF Lab - Handicap et Nouvelles Technologies

APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies organise des ateliers de coconception ou de test avec des personnes en situation de handicap, des aidants ou des professionnels. La présente charte a pour objectif de définir le cadre éthique de l'activité d'APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies.

Consentement

La participation aux ateliers APF Lab se fera sur la base du volontariat. APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies mettra tout en œuvre pour faire participer toute personne qui se serait portée volontaire, quel que soit son handicap ou ses difficultés de communication.

Le consentement des mineurs et des majeurs sous tutelle ou sous curatelle devra être confirmé par un représentant légal. Le consentement des personnes ne pouvant pas s'exprimer devra être confirmé par un représentant légal ou par une personne entretenant des liens étroits et réguliers avec elles.

Les participants aux ateliers APF Lab sont libres de se retirer à tout moment de la démarche.

Un consentement à la prise d'image et de son sera demandé au démarrage de chaque atelier.

Respect des personnes

Les parties prenantes des ateliers APF Lab s'engagent à :

- faire preuve de la plus grande bienveillance vis-à-vis des participants.
- faire preuve d'une écoute particulièrement attentive des participants, quelles que soient leur difficultés de communication,
- s'abstenir de toute manipulation ou surinterprétation des propos des participants,
- respecter la vie privée et l'intimité des participants, lors des ateliers et dans l'utilisation qui sera faite des résultats de ces ateliers,

Sécurité des personnes

Les participants aux ateliers seront informés des risques éventuels liés au test des produits ou services de l'entreprise accompagnée par APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies.

Conflits d'intérêt

APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies soutient les entreprises qui s'engagent dans une démarche de co-conception avec des personnes en situation de handicap. Cela ne confère pas l'exclusivité de ce soutien aux entreprises accompagnées. APF Lab s'engage cependant à communiquer aux entreprises le nom des autres entreprises accompagnées dans le même secteur. APF Lab s'engage à ne pas divulguer d'information que l'entreprise accompagnée aura indiquée comme étant confidentielle.

Par ailleurs, APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies agit de façon totalement indépendante vis-à-vis des fabricants quels qu'ils soient.

Propriété intellectuelle

Les idées produites dans le cadre des activités d'APF Lab sont la propriété de l'entreprise accompagnée, dans la mesure où celle-ci s'engage à les mettre en œuvre. APF Lab et ses participants pourront prétendre à la propriété intellectuelle d'une idée dès lors que celle-ci ne sera pas mise en œuvre par l'entreprise accompagnée, dans un délai raisonnable.